



LE 4 FÉVRIER 2013

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 4 février 2013 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

6044-040213 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.
. Rapport des permis janvier 2013

6045-040213 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013.

6046-040213 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1300143 à 1300184	168 624,57 \$
Numéros 1300185 à 1300264	306 136,40 \$

6047-040213 **APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU**

ATTENDU QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

6048-040213 **MAINLEVÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe ou M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Beauré toute mainlevée qui sera présentée à la Ville pour l'année 2013.

6049-040213 **COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- a) De demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Beaupré pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- b) De faire parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

6050-040213 **POLITIQUE DE DONS**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter la politique de dons déposée au soutien des présentes sous la cote 040213-01.

6051-040213 **CLUB OPTIMISTE CÔTE-DE-BEAUPRÉ-SOUPER BÉNÉFICIE ANNUEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au souper qui aura lieu le 2 mars 2013 au coût de 25,00 \$ par billet.

6052-040213 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNE-FRÉDÉRIQUE GRENIER**

Attendu la demande d'aide financière déposée par Anne-Frédérique Grenier dans le cadre de ses nombreuses compétitions à travers le monde en 2013 en planche à neige;

Attendu que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à Anne-Frédérique Grenier la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière conditionnellement à ce que son adresse permanente soit située à Beaupré.

6053-040213 **ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2013 – VOTE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT que de 1995 à 2005, les municipalités du Québec ont eu la possibilité d'utiliser des appareils de « vote électronique » lors des élections municipales et que ce procédé a permis un traitement rapide du vote;

CONSIDÉRANT que le retour au vote traditionnel en 2009 a occasionné un ralentissement majeur pour les villes où 7 postes étaient en élection;

CONSIDÉRANT que le retour au vote traditionnel en 2009 retarde le dévoilement des résultats et engendre une augmentation des risques d'erreur due à la manipulation des bulletins de vote;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2006, le Directeur général des élections avisait l'ensemble des municipalités du Québec qu'il ne signerait plus, jusqu'à nouvel ordre, de protocoles d'entente permettant l'utilisation de vote électronique;

CONSIDÉRANT qu'à l'ère de l'informatisation, des transactions tant financières qu'administratives se multiplient sans problème;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement qu'au nom de la démocratie et dans un souhait de faciliter le vote d'une très grande majorité de ces citoyens, le conseil municipal de la Ville de Beaupré requiert du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au directeur général des élections de réévaluer la possibilité du retour au vote électronique pour l'élection générale 2013.

6054-040213 **REFINANCEMENT À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de payer, à même le surplus accumulé, les emprunts suivants :

Règlement no 899 au montant de 8 900 \$
Règlement no 1136 au montant de 243 572 \$
Règlement no 1064 au montant de 53 505 \$

6055-040213 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le budget révisé en date du 22 janvier 2013 de l'Office municipal d'habitation de Beaupré pour l'exercice 2013 :

Revenus	76 773,00 \$
Dépenses	<u>110 605,00 \$</u>
Déficit	(33 832,00 \$)

Répartition du déficit

SHQ 90%	30 449 \$
Ville de Beaupré 10%	3 383 \$

6056-040213 **COURRIER PARLEMENTAIRE – RENOUELEMENT ABONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler l'abonnement au coût de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables.

6057-040213 **APPUI AU PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD**

ATTENDU QUE la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

ATTENDU QUE son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU QU'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

ATTENDU QUE les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

ATTENDU QUE les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

ATTENDU QUE notre Municipalité a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption d'une résolution en 2009 (*vous pouvez insérer la date et le # de cette résolution ici*);

ATTENDU QUE les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

ATTENDU QUE la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

ATTENDU QU'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que (*nom de votre Municipalité*) appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

QUE la Ville de Beaupré souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

6058-040213 **PROJET DE LOTISSEMENT – PROJET INTÉGRÉ LE CÉLESTE (ANCIEN HÔTEL VAL-DES-NEIGES)**

ATTENDU que la compagnie 7826656 Canada Inc., propriétaire de l'immeuble sis au 201, rue du Val-des-Neiges a déposé un plan projet de lotissement pour le fond de terrain entourant l'immeuble à condos Le Céleste;

ATTENDU que ce plan d'ensemble vise l'insertion de nouveaux bâtiments dans une trame urbaine existante et déjà desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU que ce plan vise à redévelopper un terrain sous-utilisé et répond au principe de consolidation d'un secteur urbanisé;

ATTENDU qu'en vertu des articles 3.3.5 et 3.3.6 du Règlement relatif aux permis et certificats numéro 965, tout projet d'opération cadastrale qui fera l'objet, entre autres, d'une déclaration de copropriété doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaupré ont procédé à l'analyse du plan projet de lotissement et il est conforme aux orientations du plan d'urbanisme et aux règlements de lotissement et de zonage quant aux normes d'implantation;

ATTENDU que la version finale déposée fait suite à plusieurs rencontres et échanges entre le requérant et la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'architecte Yvon Deschênes et traduit dans le plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Bernard Lemay, minute 27404 en date du 24 septembre 2012, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

6059-040213 **EMBAUCHE D'UN ADJOINT EN URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré a reçu 55 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi à titre d'urbaniste adjoint;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes :

M. Roch Lemieux, directeur général;
M. Jean-François St-Pierre, directeur de l'urbanisme;

Considérant que le comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Mme Audrey Marchand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- Que Mme Audrey Marchand soit engagée à titre d'urbaniste adjointe et inspectrice municipale;
- Que la date de début d'emploi sera le 18 février 2013;
- Que le salaire sera de 38 870 \$;
- D'autoriser M. Michel Paré, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat d'embauche.

6060-040213 **CESSION DE TERRAIN**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'offrir de gré à gré, pour une valeur nominale de 1 \$ à M. David Ruel et Mme Florence Bourg (Les 3 Becs) et à la compagnie 9190-0316 Québec inc. (M. Rémi Bolduc et Gestion Rémi Gravel inc.) d'acquérir une parcelle de terrain connue comme étant le lot 3 682 231, propriété de la Ville de Beaupré. Les frais de cadastre et de notaire seront à la charge des acquéreurs;
- b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- c) d'obtenir une servitude pour les utilités publiques.

6061-040213 **INSTALLATION DE PANNEAUX PLUMOBILE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser les employés des travaux publics à installer les panneaux identifiant les arrêts du service de transport collectif sur le territoire de la Ville.

6062-040213 **AUGMENTATION RÉTROACTIVE DES TARIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU la lettre datée du 17 janvier 2013 de la Ville de Québec relativement à l'augmentation de la tarification concernant de la prise en charge des matières résiduelles;

ATTENDU que nous n'avons pu prévoir, lors de l'adoption de notre règlement de taxation pour le budget 2013, le 17 décembre 2012 ledit ajustement vu la réception dudit avis le 24 janvier 2013;

ATTENDU la date tardive à laquelle nous sommes informés et que ladite modification aurait un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013;

ATTENDU que les coûts supplémentaires reliés à cette augmentation représentent une somme approximative de 60 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de demander à la Ville de Québec de surseoir à cette modification au 1^{er} janvier 2014 afin de nous permettre de prévoir lesdits montants à notre budget 2014 et d'ajuster notre tarification pour les comptes de taxes municipales en conséquence.

6063-04213 **ENGAGEMENT DE M. SAMUEL GIGUÈRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'engager M. Samuel Giguère à titre de surveillant de gymnase à l'ÉSMSA. Le tarif horaire est de 12,25 \$/heure suivant la politique salariale.

CONTRAT PAIEMENT DIRECT – GLOBALPAYMENTS

Retiré

6064-040213 **PROLUDIK JEUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le contrat avec la compagnie « Proludik Inc. » pour la réservation des jeux à l'occasion de la fête nationale du 24 juin 2013 au montant de 6 645,00 \$ plus les taxes applicables.

6065-040213 **ARC-EN-SONS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'acheter un encart publicitaire d'une (1) page, soit la dernière page du programme, au montant de 150,00 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- Cession de terrain;
- Ordre du jour sur le site Internet de la Ville;
- Élections municipales – financement vote électronique et vote conventionnel.

6066-040213 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 40.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe